

## Déclarations de fin d'année :

**Il ne faut pas faire de DadsU pour l'année 2022 du fait du passage en DSN, ne pas faire non plus de déclaration annuelle de l'Urssaf.**

**Les modalités déclaratives ont changé depuis l'exercice 2022 : l'employeur n'a plus de déclaration à faire au titre du DIF Elus.**

Par contre, vous pouvez faire des éditions complémentaires, depuis le menu :

- **Fin d'année \ DADS**, pour imprimer les éditions suivantes :
- Déclarations des salariés.
- Déclarations fiscales des élus.
- Déclarations des états de cotisations : décocher tous les états, puis sélectionner l'organisme **Atiacl** en cochant « **Récapitulatif** »

Organismes à imprimer (lignes cochées)			
	Organisme	Périodicité	Récapitulatif <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	AGIRC-ARRCO	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	ATIACL	ANNUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	C.N.M.S.S.	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CDGFPT	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CNFPT	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CNRACL	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CREDIT MUNICIPAL	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	D.G.F.I.P.	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	DIF élus locaux	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	FCCPA	ANNUELLE	<input type="checkbox"/>

- État du **Fonds National de Compensation du Supplément Familial**.
- État pour vous aider à renseigner votre assureur sur le risque statutaire.

### Déclarations complémentaires à effectuer avant le 31/01/2023 sur la plateforme Peps'

Pour effectuer ces déclarations, connectez-vous avec votre identifiant et votre code confidentiel à votre espace personnalisé employeur sur le site : <https://plateforme-employeurs.caissedesdepots.fr/espace-prive/plateforme/#/public/accueil>

#### Pour déclarer la cotisation Atiacl :

- Choisissez le fonds ATIACL
- Puis cliquez sur Déclarations de cotisations
- Cliquez sur Nouvelle déclaration.
- Créez une déclaration initiale
- A la fin de la saisie, ne pas oublier d'enregistrer, de transmettre et d'imprimer la déclaration.
- Le montant déclaré doit refléter les cotisations réellement dues.